

Président : POEZEVARA Yvan ☎ 06.27.80.34.00  
 Professeur : HERBRETEAU Vadim ☎ 06 74 94 31 75

Secrétariat : 06 37 08 33 53  
 Site internet : [www.judoclubmortagnais.fr](http://www.judoclubmortagnais.fr)  
 Email : [jcmortagnais@gmail.com](mailto:jcmortagnais@gmail.com)

Nom et prénom du judoka : .....  
 Date de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Adresse email : .....  
 Responsable légal (père - mère - tuteur)\* : .....

\* Rayer les mentions inutiles

## Saison 2018-2019

### HORAIRES DES COURS

	JOUR	HORAIRES	ANNEES NAISSANCE	CATEGORIE	TARIFS (cotisation + frais divers + licence)
JUDO	Lundi	17h à 18h	2009 et 2010	Poussins	<b>145 € + 3 €</b> <b>+ 38 €</b> (soit un total de 186 €)*
		18h à 19h30	de 2005 à 2008	Benjamins Minimes	
		19h30 à 21h	2004 et avant	Cadets Juniors Séniors	
	Mercredi	13h30 à 14h15	2013 et 2014	Eveil Judo	
		14h30 à 15h15	2011 et 2012	Pré-poussins	
JUJITSU	Jeudi	19h30 à 21h	2004 et avant		

\* (avec possibilité d'établir plusieurs chèques en prenant soin d'indiquer leur date d'encaissement au dos)  
 Modes de paiements acceptés : espèces - chèques - bons loisirs (MSA, CAF...)

Chaque famille bénéficiera d'une réduction de 10 € à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit pour chaque licencié.

**Le REGLEMENT (cotisation annuelle, frais divers et licence) doit être remis en totalité à l'inscription.**  
**Le CERTIFICAT MEDICAL autorisant la pratique du judo doit être obligatoirement au dossier dès le premier cours.**

### ENGAGEMENT DU JUDOKA (ou de son représentant légal)

J'autorise le club à prendre des photos/vidéos du pratiquant et à les publier dans ses outils de communication :  oui  non

Je prends note que :

- Les judokas et les parents doivent arriver par les vestiaires du gymnase (côté Parking du Carré du Perche)
- Le club décline toute responsabilité envers les judokas et leurs effets personnels en dehors des heures de leur cours.
- Aucun remboursement ne sera fait même si le judoka arrête en cours de saison
- Il n'y a pas de cours de judo pendant les vacances scolaires (sauf lors de l'organisation de stages)
- Le dojo n'étant pas aménagé pour recevoir du public, les parents sont priés de ne pas rester lors des séances.

J'autorise le professeur de judo ou le responsable du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

A ..... le .....  
 Signature (représentant légal pour les mineurs)